



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N°FranceAgriMer/Direction/2019/04

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision N° FranceAgriMer/Direction/2019/01 modifiée du 8 février 2019,

Vu la décision N° FranceAgriMer/Direction/DGA/2019/01 du 2 mai 2019,

Article unique

Délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien COUDERC, directeur « Interventions », pour l'ensemble des missions relevant de l'Établissement du 15 au 19 juillet 2019 inclus.

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du 15 juillet 2019.

Fait à Montreuil, le 2 juillet 2019

Christine AVELIN